

DECISION N° **5551-23** /D/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP DU **29 DEC 2023**

Portant Attribution du marché passé après la demande de cotation n°068/D13-426/DC/MINSANTE/CIPM/2023 du 13/11/2023 en procédure d'urgence pour l'achat des onduleurs et régulateurs de tension au profit du Programme National de Lutte contre la Tuberculose.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

VU la constitution ;

VU la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat ;

VU la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

VU l'ordonnance n°2022/001 du 02 Juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;

VU le décret n°77/41 du 03 Février 1977 fixant l'Organisation et les Attributions des Contrôles financiers, modifié et complété par le décret n°2013/066 du 28 Février 2013 ;

VU le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

VU le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant Formation du Gouvernement, modifié par le décret n°2015/434 du 02 Octobre 2015 portant Réaménagement du Gouvernement ;

VU le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Publics ;

VU le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

VU le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 mars 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

VU le décret n°2013/093 du 03 Avril 2013 portant Organisation du Ministère de la Santé Publique ;

VU le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant Réaménagement du Gouvernement ;

VU la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB/ du 25 Avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

VU la circulaire n°2022/001/MINMAP/CAB/ du 23 Août 2022 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2023 ;

VU la circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 Portant Instructions Relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

Considérant le Dossier de la demande de cotation n°068/D13-426/DC/MINSANTE/CIPM/2023 du 13/11/2023 en procédure d'urgence pour l'achat des onduleurs et régulateurs de tension au profit du Programme National de Lutte contre la Tuberculose ;

Considérant la Proposition d'attribution n°- /L/MINSANTE/CIPM du - de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DECIDE :

Article 1^{er} : L'Entreprise ci-dessous citée est déclarée attributaire de l'appel d'offres national susvisé aux montant et délai ci-après :

Objet	Soumissionnaire	Montant TTC en F C FA	Délai d'exécution	Observations
Achat des onduleurs et régulateurs de tension au profit du Programme National de Lutte contre la Tuberculose	TABANG SARL Tél : 670 64 54 13	23 969 250	15 jours	Proposé attributaire

Article 2 : Le mandataire de ladite entreprise est invité à se présenter à la Direction des Ressources Financières et du Patrimoine (Service des Marchés Publics) pour l'établissement de son projet de marché.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINSANTE ;
- CFC/MINSANTE ;
- DRFP/SDBF/SMP ;
- CHRONO/ARCHIVES



Le Ministre

Dr. Manacanda Malachie